

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 mai 2014  
(convocation du 14 mai 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15  
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie  
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis  
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck  
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain  
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric  
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX AQUITAINE PIONNIERES - Incubateur au féminin Bordeaux  
Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -  
Autorisation.**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Bordeaux Aquitaine Pionnières est affiliée à la Fédération Pionnières créée en 2008. La Fédération Pionnières regroupe à ce jour 14 incubateurs en France et 4 à l'étranger (2 au Maroc, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique), elle a pour mission de coordonner l'action des différents incubateurs Pionnières et de poursuivre le déploiement des incubateurs en France et à l'étranger en menant des actions de communication sur les pratiques et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La Fédération a d'ores et déjà réalisé des résultats significatifs avec plus de 3 300 contacts, plus de 1 400 créatrices ont été reçues pour un premier entretien, 460 créatrices accompagnées avant la création d'entreprise, au total 300 sociétés créées soit plus de 670 emplois créés et un taux de pérennisation à 5 ans de 85 %. Des créatrices Pionnières ont été lauréates de prix divers garantissant leur potentiel économique et la pertinence de leur offre.

Les deux premières années d'activité ont montré que l'offre de Bordeaux Pionnières répondait à un réel besoin des porteuses de projets sur le territoire de la CUB. Depuis 6 ans que les incubateurs au féminin existent en France et à l'international, les résultats ont prouvé que les créatrices accompagnées de façon spécifique arrivent plus facilement à lever les freins rencontrés sur le projet au démarrage de l'activité.

#### **Présentation de l'Incubateur**

Bordeaux Aquitaine Pionnières est un incubateur qui présente plusieurs spécificités :

\* **il s'adresse à des femmes** en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux ....Face au constat de ces différents freins, l'incubateur propose des solutions appropriées,

\* il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer dans le **secteur des services** dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité et qui propose encore un nombre important de demandes non satisfaites

\* Ces projets doivent avoir un **aspect innovant** au sens large d'innovation de services, à la fois technologique social et sociétal, et un **potentiel économique** : la créatrice a l'ambition de créer plusieurs emplois dès les premières années d'exercice.

Sa mission est de proposer une offre complète d'aide à la création d'entreprise qui comprend :

\* **Un principe de sélection** bien identifié : la porteuse de projet dépose sa demande d'accompagnement sur le site internet de l'incubateur ou contacte la structure par téléphone. Après vérification des critères de sélection (projet suffisamment avancé permettant de mettre en avant le caractère différenciant du projet, plutôt dans le secteur des services et avec un potentiel d'emplois) la future créatrice est reçue pour un entretien individuel et gratuit afin de présenter plus en détail son projet qui sera ensuite validé en réunion d'équipe. Les demandes non acceptées sont orientées vers les autres structures partenaires.

\* Un **accompagnement personnalisé** en 2 temps, en suivant une méthodologie innovante certifiée NF EN ISO 9001/2008

- du projet à la création de la société (pré incubation) sous forme de 7 rendez-vous individuels avec la responsable de l'accompagnement qui suivra la créatrice tout au long de son parcours et des spécialistes qui permettront de valider les différentes étapes de la création : étude de marché, présentation de l'offre, choix du statut juridique, business model et business plan ;

- de la création à la consolidation de la société, durant la première année d'activité (incubation) sous forme de rendez-vous mensuels et de liens réguliers par internet ou téléphone ;

\* Un **hébergement** pour les créatrices dont le projet a été validé par un comité ad hoc composé de personnalités extérieures, dans des bureaux équipés (connexion internet, téléphonie, photocopieuse, scanner, mobilier), avec salle de réunion et espace de rencontres.

\* Des **ateliers collectifs** animés par des experts sur les principaux thèmes de la création d'entreprise, en particulier tout ce qui touche au financement, aux questions juridiques, au numérique.....

\* Des **rencontres** entre créatrices accompagnées et avec des **réseaux** identifiés comme pertinents pour le développement des sociétés pionnières : petits déjeuners et déjeuners créatrices, soirée networking, rencontres du groupe d'experts...

\* Une **communication** par le biais du site internet, des réseaux sociaux, d'une plateforme collaborative et de documents de présentation de l'association, d'un annuaire des créatrices...

\* **Des services d'aide à la conciliation des vies** professionnelles et personnelles afin de permettre aux créatrices de se concentrer au maximum sur leur projet (conciergerie d'entreprise)

\* **Un suivi** est proposé aux créatrices qui quittent l'incubateur sous forme de rendez-vous ponctuels sur les thèmes liés au développement des sociétés (management, démarches commerciales, recherche de fonds...) ; il leur est également proposé d'adhérer au club des Pionnières afin de garder un lien entre elles et de bénéficier de l'effet réseau.

Pour réaliser cette mission Bordeaux Aquitaine Pionnières dispose d'une équipe opérationnelle :

Elle regroupe 31 adhérents, 11 bénévoles et un salarié à temps plein (Déléguée Générale)

- \* quatre bénévoles (membres du bureau de l'association)

- \* six consultant(e)s extérieures, responsables de l'accompagnement des créatrices et disposant de compétences complémentaires (créativité – intelligence économique, juridique, financière, généraliste de la création d'entreprise)

### **Bilan de l'accompagnement pour 2013**

- 127 demandes d'accompagnement ont été reçues par téléphone ou via le site internet

- 58 premiers entretiens réalisés dont 69 réorientations vers d'autres structures, le projet étant trop en amont ou non créateur d'emploi

- 19 créations sont en pré incubation (avant la création de leur société)
- 8 sociétés sont passées en comité de validation (4 hébergées en incubation, 4 en incubation non hébergées)
- 6 sociétés sont hébergées en coworking en open space, elles bénéficient d'un poste de travail et participent à l'animation du lieu.

Les créatrices ont pu bénéficier de 18 ateliers collectifs sur des thèmes variés (comptabilité, prospection commerciale, stratégie de communication, utilisation des réseaux sociaux).

Depuis 2011, Aquitaine pionnières a reçu 267 contacts, 118 premiers entretiens, 28 sociétés en pré incubation et a permis de créer 9 sociétés.

### Programme d'action

La structure poursuivra ses actions de **communication** en participant notamment aux nombreux forums / salons de l'emploi, de la création d'entreprise et de l'innovation ayant lieu à Bordeaux.

Plusieurs partenariats pédagogiques sont également en cours afin de multiplier les interventions de sensibilisation à la création d'entreprise dans les universités et les grandes écoles. La présence sur les réseaux sociaux, en plus du site internet, permettra également de diffuser plus largement l'information sur la structure...

Bordeaux Aquitaine Pionnières s'appuie également sur les **structures existantes** d'aide à la création d'entreprise qui interviennent de façon complémentaire à leur offre et sur les réseaux économiques actifs à Bordeaux.

Bordeaux Aquitaine Pionnières a intégré en fin d'année 2012 l'écosystème Darwin à Bordeaux Bastide. Après presque un an dans ce nouvel emplacement, la structure perçoit tous les avantages d'être située dans un lieu où la collaboration économique est réelle et l'innovation sociale une volonté. Les créatrices accompagnées et hébergées par les Pionnières, bénéficient pleinement de cet emplacement stratégique.

En 2014, Bordeaux Aquitaine Pionnières prévoit :

- d'accompagner **15 créatrices en pré incubation** et envisage pour atteindre ce but :
  - d'augmenter et d'améliorer le sourcing des créatrices en multipliant les interventions de sensibilisation à la création d'entreprise en particulier dans les universités et les grandes écoles, en lien avec Entrepreneuriat Campus Aquitaine et 100 000 entrepreneurs de programmer des ateliers d'émergence « de l'idée au projet » pour élargir la cible des créatrices
- d'organiser une **vingtaine d'ateliers collectifs** sur les principaux thèmes de la création d'entreprise
- d'organiser **5 comités de validation**
- d'héberger **7 nouvelles sociétés en incubation**, de continuer à accompagner 3 à 5 créatrices en incubation non hébergées.
- de continuer à proposer quelques postes de **co-working**

### Budget prévisionnel de fonctionnement

L'association Bordeaux Aquitaine Pionnières a sollicité la Communauté Urbaine pour un partenariat financier à hauteur de 17 700 € pour un budget de fonctionnement de 189 000 € T.T.C.

Au regard de l'application du règlement d'intervention adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil Communauté Urbaine du 25 mai 2012 (dont la partie relative à la participation financière de la Communauté Urbaine au fonctionnement des couveuses d'entreprise), notre établissement public est susceptible d'intervenir à hauteur de 15% maximum du budget annuel.

La participation financière de 17 700 € reste inchangée par rapport à 2013 et représente 9,36 % du budget prévisionnel d'un montant total de 189 000 €.

Le budget prévisionnel, ci-après, reprend le détail des dépenses, pour un montant subventionnable de 189 000 T.T.C, auquel la Communauté Urbaine entend participer à hauteur de 17 700 € :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Achats	4 500	Ventes	34 300
Services extérieurs	33 800	<b>Subventions d'exploitation</b>	
Autres services extérieurs	27 450	Conseil régional	10 000
Impôts et taxes	500	Direction Régionale aux Droits des Femmes	3 000
Charges de personnel	52 000	Ville de Bordeaux	25 000
Autres charges de gestion courante	3 000	CUB	17 700
Autres charges	17 250	Fonds européens	27 900
		FAFIEC	1 500
Dotation aux amortissements	500	Sponsors privés	19 000
		Autres produits de gestion	600
<b>TOTAL charges Incubateur</b>	<b>139 000</b>	<b>TOTAL produits Incubateur</b>	<b>139 000</b>
Budget Pépinière		Dotation Groupe Evolution pour animation pépinière	50 000
Rémunérations personnels	21 000		
Charges sociales	18 000		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000		
Documentation	1 000		
<b>TOTAL charges Pépinière</b>	<b>50 000</b>	<b>TOTAL produits Pépinière</b>	<b>50 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>189 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>189 000</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Règlement d'Intervention de la Communauté urbaine du 25 mai 2012

**VU** le Schéma Métropolitain de Développement Economique du 8 mars 2011

(axe 11.1 : entreprendre autrement)

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que le soutien de la Communauté Urbaine à ce type de structure contribue au développement économique de l'agglomération en favorisant la création d'entreprises à fort potentiel d'innovation, et participe à l'attractivité du territoire en développant des services inédits.

## DECIDE

**Article 1** : l'attribution à l'association Bordeaux Aquitaine Pionnières d'une subvention de 17 700 € pour le programme d'actions relatif au fonctionnement de l'incubateur au féminin.

**Article 2** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3** : la dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, opération 05P102O001 « contributions économie solidaire » chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2014

Mme. CHRISTINE BOST